

AGRIVOLTAÏSME Un projet de canopée agrivoltaïque expérimentale financé par la société TSE va voir le jour en Charente, sur trois hectares de terres de Christian Daniau, afin de récolter des données sur l'impact de l'installation sur les cultures.

Test grandeur nature sur les zones intermédiaires

Au lieu-dit « Les rocs », à Puyréaux (16), un projet de canopée agrivoltaïque est en cours de développement. L'agriculteur Christian Daniau et la société TSE prévoient, sur cette parcelle de trois hectares, une structure de panneaux photovoltaïques orientables, qui permettront de moduler l'ombre portée sur les cultures, en fonction des stades de développement des plantes ou des pics de chaleur. TSE finance la totalité de l'investissement, via la production d'électricité qu'elle revend, tandis que Christian Daniau exploite les parcelles.

Neuf années d'essais

Le dispositif, piloté à distance, doit produire environ 2,76 MWc, soit l'équivalent de la consommation d'une petite commune, tout en laissant passer l'ensemble du matériel agricole sous la structure.



Christian Daniau présente la canopée photovoltaïque qui surplombera 600 micro-parcelles d'essais.

La parcelle sera truffée de capteurs (luminosité, température, humidité du sol, tensiomètres, etc.) pour mesurer l'impact réel de l'ombrière sur les rendements, la consommation d'eau et la résilience des cultures face aux aléas climatiques.

Surtout, le site est conçu comme une ferme expérimentale de long terme : neuf années d'essais, renouvelables,

avec un dispositif rigoureux de comparaison entre trois hectares sous canopée et trois hectares témoins, sans panneaux, dans le prolongement direct de la première parcelle. « Notre objectif, c'est de créer de la donnée fiable, des résultats qui ne soient pas contestables », insiste Christian Daniau, qui voit dans ce projet une réponse possible aux inquiétudes sur l'agrivoltaïsme.

Un laboratoire pour le climat et l'eau

Les premières cultures sous canopée seront plantées à l'automne, après le montage de la structure prévu cet été, avec l'objectif de tester à la fois des cultures d'hiver (blé, orge) et de printemps ou d'été (maïs, soja, tournesol, sorgho). Le protocole, en cours de redéfinition, prévoit environ 600 microparcelles chaque année, réparties sous et hors panneaux, et répétées sur neuf campagnes.

L'enjeu central : mesurer si l'ombre modulable permet de limiter les coups de chaud, de réduire le stress hydrique et, in fine, de maintenir au moins 90 % de la production du témoin, voire de faire mieux dans ces terres à faible réserve utile. « C'est un véritable test grandeur nature de la pertinence de ce type d'agrivoltaïsme sur les zones intermédiaires », explique Chris-

tian Daniau.

L'irrigation, intégrée à la structure, a été entièrement repensée durant les deux ans de retard imposés au chantier, ce que Christian Daniau voit finalement comme « un plus » pour le projet. La nouvelle configuration doit permettre d'évaluer précisément les économies d'eau possibles sous les panneaux, en comparant les consommations et les rendements avec la parcelle témoin irriguée dans les mêmes conditions.

L'agriculteur veut faire de ce dispositif un outil de pédagogie et de débat : le site doit accueillir visites, journées techniques, scolaires, élus et grand public. « On veut montrer que ce n'est pas une opportunité commerciale, mais une possibilité de protéger nos cultures tout en produisant de l'énergie renouvelable », conclut-il.

ALEXANDRE VESCHINI
LA VIE CHARENTAISE

EN CHIFFRES

Études et baromètre de l'agrivoltaïsme

En octobre 2025, l'Ademe a publié une étude tirée des résultats provisoires du premier observatoire de l'agrivoltaïsme dans cinq régions pilotes.

Cette étude « met en évidence une dynamique importante, avec plus de 1 600 projets photovoltaïques sur terrains agricoles, tous stades de développement confondus, y compris des projets n'ayant pas encore d'autorisation », explique-t-il, détaillant : 452 projets en Nouvelle-Aquitaine, avec une puissance moyenne égale à 15 MW ; 315 projets en Occitanie, avec une puissance moyenne égale à 11 MW ; 425 projets en Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec une puissance moyenne égale à 8 MW ; 352 projets en Bourgogne-Franche-Comté, avec une puissance moyenne égale à 22 MW.

Prédominance ovine

L'étude met en avant une

prédominance des projets associant élevage ovin et panneaux photovoltaïques. Ce type d'élevage représente un tiers des projets en Occitanie. L'ovin est plus largement en tête en Nouvelle-Aquitaine (50 % des installations agrivoltaïques documentées) et en Bourgogne-Franche-Comté (57 %).

L'étude doit faire l'objet d'une deuxième phase, afin de présenter un panorama complet au niveau national. « Il mettra à disposition des outils d'accompagnement des parties prenantes dans le montage de projets vertueux » avance l'Ademe, à l'issue de la publication de ces études régionales.

Le Baromètre de l'agrivoltaïsme en France, mené par la fédération française des producteurs agrivoltaïques (FFPA) auprès de 850 exploitants fin 2025, montre que les projets agrivoltaïques seraient une clé de pérennisa-

tion économique des exploitations, permettant une diversification de leurs revenus.

Des freins encore pesants

Mais conduire un projet agrivoltaïque comporte des freins, notamment techniques pour 35 % des répondants (contraintes d'installation, adaptation aux pratiques agricoles, raccordement ou entretien des équipements). L'acceptabilité sociale et environnementale constitue un autre obstacle. Les freins économiques sont peu cités (8 %), tandis que la lourdeur des démarches administratives et techniques continue de décourager une partie des porteurs de projet. Le baromètre montre que seuls 26 % des agriculteurs approchés par un projet agrivoltaïque s'y sont engagés.

ETIENNE SAUTEREAU
LA VIE CHARENTAISE

RÉGLEMENTATION

LA FILIÈRE INQUIÈTE, DANS L'ATTENTE DE LA PPE 3

Hasard du calendrier, les Assises de l'agrivoltaïsme se sont tenues la veille d'un rendez-vous entre Sébastien Lecornu et des acteurs des énergies renouvelables afin de préparer la publication de la PPE 3, désormais annoncée par le gouvernement en fin de semaine. La filière agrivoltaïsme craint un recul du développement des capacités renouvelables du pays, et ne cache pas ses inquiétudes.



La filière s'est mobilisée mardi devant l'assemblée nationale.

Manifestation devant l'Assemblée

Les quelque 100 000 emplois de la filière seraient en danger. Dès mardi 10 février, la filière s'est mobilisée en manifestant devant l'Assemblée nationale. « Ce qu'on veut, c'est combiner la production d'électricité au maintien de l'agriculture », annonce Jules Nyssen, du syndicat des énergies renouvelables. Une remarque partagée par Audrey Juillac, présidente de la fédération française des producteurs agrivoltaïques. « Si on veut faire de l'agrivoltaïsme, c'est qu'on en a besoin pour nos exploitations. Des exploitations coulent actuellement, alors qu'il y aurait eu pour elles des moyens de résilience, comme l'énergie ».

E.H, Vienne Rurale